



Compte-rendu du Comité technique local du 9 janvier 2018

Après lecture de notre déclaration liminaire (ci-jointe), nous avons examiné les différents points suivants à l'ordre du jour :

- Approbation des PV des CTL du 19/09/2017 ; 02/10/2017 et 20/10/2017 ;
- Extension de l'accueil personnalisé sur rendez-vous ;
- Mise en place d'une caisse sans numéraire ;
- Calendrier des ponts naturels ;
- Modifications des horaires d'ouvertures au public de la Trésorerie de Connerré ;
- Le SAR (service d'appui au réseau) ;
- Gestion des procédures de recouvrement des créances patrimoniales dans le cadre de la création du SDE ;
- Questions diverses.

1) Approbation des PV des CTL précités : approuvés à l'unanimité.

2) Extension de l'accueil personnalisé sur rendez-vous :

L'accueil personnalisé sur rendez-vous (APSRDV) a été mis en place le 1^{er} février 2017 sur les 2 SIP du Mans et pour le CDIF.

La direction entend étendre le dispositif à l'ensemble des SIP du département ainsi que le SIP-SIE de Saint-Calais (désormais inclus dans la RAN du Mans).

La mise en place est prévue pour le 1^{er} mars 2018 soit avant la campagne *impôt sur le revenu*.

Nous avons voté « **CONTRE** » cette évolution aux motifs :

- L'utilisateur n'est plus au centre du dispositif comme le souhaitait notre DG dans un passé proche ;
- N'en doutons pas, ces évolutions n'ont que pour but toujours de supprimer des agents d'accueil ;
- Chacun n'aura plus la maîtrise de son planning (RDV pris par une tierce personne).

L'accueil a toujours existé sans que cela ne pose problème.

Le vrai sujet, ce sont les emplois !

3) Mise en place d'une caisse sans numéraire :

A des fins de simplification, les 4 caisses des SPF du Mans seront fusionnées, la caisse commune sera implantée au SPF 1 à compter du 1^{er} février 2018 (à quand un seul SPF ? - FIDJI fusionné fin 2019 !)

Pour pallier l'absence de paiement en numéraire les usagers qui souhaiteraient néanmoins payer en espèces sont invités à se rendre à la Trésorerie Le Mans Ville du lundi au vendredi

(sauf le mercredi après-midi) et la DDFiP assurera le déport le mercredi après-midi (tout est fait pour dissuader le contribuable de payer en numéraire).

Nous avons voté **CONTRE** ce dispositif qui ne répond pas au service public en sa forme.

4) Le SAR (Service d'Appui au Réseau) :

Le CAR (Cellule d'Appui au Réseau) devient un Service d'Appui au Réseau SAR.

Ce service est constitué par 4 personnes en mission inscrites au TAGERFIP de la direction.

Le SAR ne constitue pas un service EDR identifié au TAGERFIP.

5) Calendrier des ponts naturels :

La direction propose 3 ponts obligatoires en 2018 :

- Vendredi 11 mai 2018 ;
- Vendredi 2 novembre 2018 ;
- Et le lundi 24 décembre 2018.

Nous avons proposé d'ajouter le lundi 31 décembre, mais le directeur a opposé une directive nationale de limiter les ponts obligatoires à 3 dates maximum. (Pourtant d'autres directions ont donné droit à cette demande des personnels).

Vote **CONTRE**.

6) Modifications des horaires d'ouvertures au public de la Trésorerie de Connerré/

La proposition formulée par la direction n'est pas conforme à la circulaire du 22 octobre 2014, à savoir une ouverture des guichets au public selon une amplitude horaire minimum de 16 heures par semaine.

Nous avons voté **CONTRE** parce que le projet proposé ne comporte que 14 heures 30 d'ouverture au public.

7) Gestion des procédures de recouvrement des créances patrimoniales dans le cadre de la création du SDE :

Rappel du CTL du 19 septembre 2017 :

« La direction envisage de créer un poste comptable autonome chargé de l'enregistrement à compétence départementale et situé au Mans.

Notons le point positif, à savoir : la direction a finalement renoncé à adosser ce nouveau service à un Service de la Publicité Foncière (SPF). Même si la matière en cause est commune, le droit d'enregistrement, la proximité des services des impôts des entreprises et du PCRFP a toujours été considérée comme un élémentaire bon sens.

Heureusement, une fois n'est pas coutume, le dogme SDE adossé au SPF a fait long feu dans notre département, OUF !

Cependant, nous n'avons pas manqué de faire remarquer que le document présenté pour examiner les conditions de mise en place et les moyens alloués n'étaient étayés par aucune donnée chiffrée ni la moindre évaluation objective de la charge de travail en cause. Quel calibrage ? Pourquoi créer un poste de A + supplémentaire plutôt que tout autre cadre (A, B ou C ?).

Et quel devenir quant au classement catégoriel du SIE qui perd la mission ?

Aucune réponse précise, on verra bien...

Le poste sera ouvert au mouvement du 01/09/2018. En attendant, les agents seront détachés au SDE, les B FIPRO devront demander FIPER en national pour régulariser leur situation.

F.O.-DGFIP a voté **CONTRE** et fait remarquer que nous n'avons jamais pu obtenir une évaluation des charges quant à cette mission. Avec toutes les applications informatiques disponibles, cela interroge... »

La création le **1^{er} mars 2018 du SDE** nécessite de préciser les modalités de mise en œuvre des procédures de recouvrement des créances patrimoniales.

Le déploiement du module de recouvrement de FIDJI, application qui sera utilisée par le SDE est prévue pour 2019. Dans l'attente de ce module, l'émission de certains avis de mise en recouvrement sera réalisée comme auparavant par le SIE du Mans Nord-Est.

Aussi le nouveau service mis en place n'est pas doté des applications nécessaires pour son activité normale.

Afin d'assurer une assise juridique solide, on nous soumet au vote, un projet d'arrêté et son annexe qui désigneront spécifiquement le comptable retenu à savoir celui du SIE Le Mans Nord-Est !

Nous avons refusé de voter pour ce point de droit (hors compétence).

8) Questions diverses :

- L'entreprise défaillante en matière de travaux immobiliers du site de la Flèche, est sommée de faire rapidement le nécessaire ;
- Une salle dédiée est envisagée pour la e-formation relative au PAS ;
- Pour les nouveaux autocom de la Flèche et Mamers, une information complémentaire est envisagée ;
- PAS : La DG a fait un appel d'offre pour un opérateur privé dans l'hypothèse où notre administration ne pourrait faire face en cas d'engorgement des services d'accueil.
- Nous avons un retour positif des agents nouvellement installés sur le site de la Ferté-Bernard.

Vos représentants **F.O.-DGFIP** :

- Michel DUSONG, titulaire, PCE Mamers, tél : 02 43 31 45 09
- Jean-Yves PERDRIAU, suppléant, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Comme il est de tradition en cette période, la section locale **F.O.-DGFIP** Sarthe présente ses vœux pour 2018 :

- Arrêt des suppressions d'emplois et des transferts de missions.
- retour à un véritable dialogue social.
- Préserver une Fonction Publique d'État et Territoriale d'envergure, seules capables d'atténuer les effets d'une crise économique comme celle rencontrée en 2008.

Par ailleurs, elle adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble des personnels et de leurs représentants en rappelant cet aphorisme de Pierre Dac « *Au train où vont les choses, les choses où vont les trains vont bientôt cesser d'être des gares* » adapté à notre administration cela pourrait se traduire de la sorte « *Au train où vont les réformes au sein de la DGFIP, les missions qui lui sont dévolues vont cesser d'être des impôts mais des prélèvements* ».